



École St-Paul

Normes et modalités relatives à l'évaluation des apprentissages des élèves

Approuvées par la direction d'établissement –Août 2011

Révision annuelle

Dernière révision – 3 octobre 2016

Approuvées par le conseil d'établissement le 13 octobre 2016

BUT DU DOCUMENT

Ce document a comme objectif de définir clairement les orientations et les pratiques en matière d'évaluation des intervenants de l'école St-Paul afin de respecter l'article 96.9 de la Loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique et l'instruction annuelle.

CHAMP D'APPLICATION

Les normes et modalités d'évaluation mentionnées dans ce document s'appliquent aux élèves du préscolaire et du primaire.

DATE D'APPLICATION

Les normes et modalités d'évaluation mentionnées dans ce document entrent en vigueur à compter d'octobre 2016.

INTRODUCTION

Les modifications au régime pédagogique appliquées depuis septembre 2011 comportent des éléments qui imposent la révision des normes et modalités de l'école, notamment :

- ▶ Un bulletin unique national ;
- ▶ L'obligation de remettre aux parents un résumé des normes et modalités précisant le moment et la nature des principales évaluations ;
- ▶ Les dates de publication des bulletins ;
- ▶ La pondération des étapes.

Le document que nous vous déposons contient les normes et modalités d'évaluation des apprentissages suggérés par l'équipe-école et ce, pour la prochaine année scolaire. Ce document est approuvé par la direction.

Le document contient des normes et modalités pour les objets suivants :

- ▶ La planification de l'évaluation
- ▶ La prise d'information et l'interprétation
- ▶ Le jugement
- ▶ La décision-action
- ▶ La communication
- ▶ La qualité de la langue

Normes et modalités relatives à l'évaluation des apprentissages des élèves du préscolaire

LA PLANIFICATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ÉVALUATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	
<p>La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant et l'équipe-école concernée se donnent une compréhension commune en début d'année des éléments à observer afin d'établir le portrait de chaque enfant. L'enseignant fait le portrait de chaque enfant afin de planifier les interventions à privilégier. ▶ L'équipe se donne une compréhension commune des compétences, des critères d'évaluation et des attentes de la fin de l'éducation préscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
<p>La planification de l'apprentissage et de l'évaluation respecte le Programme de formation, volet éducation préscolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les situations proposées aux enfants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ respectent le triple mandat de l'éducation préscolaire ▶ sont issues du monde du jeu, de l'activité spontanée de l'enfant ; ▶ respectent le développement des six compétences, les critères d'évaluation et les attentes ; ▶ sont en lien avec les domaines généraux de formation, les repères culturels et les savoirs essentiels (stratégies et connaissances) ▶ se font dans des contextes authentiques et signifiants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme de formation de l'école québécoise, p.52 à 68
<p>La planification de l'évaluation fait partie intégrante de la planification de l'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans les situations proposées, l'enseignante notera : <ul style="list-style-type: none"> ▶ les stratégies et connaissances à développer et à acquérir ; ▶ les attitudes et comportements à développer ; ▶ les démarches à élaborer avec les enfants ; ▶ les pistes pour amener la réflexion des enfants ; ▶ les intentions d'observation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
<p>Les enseignants déterminent les principales évaluations prévues au cours de l'année et déterminent pour chacune la période où elle aura lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les éléments sont consignés dans un document annexé aux normes et modalités de l'école. ▶ Ce document est transmis aux parents en début d'année. ▶ Si des modifications majeures y sont apportées, les parents en seront informés. ▶ Le document remis aux parents prend la forme d'une liste d'habiletés à développer par étape. L'enseignant s'appuie sur des observations réalisées lors des activités et jeux réalisés avec les enfants tout au long de l'année scolaire. 	

LA PRISE D'INFORMATION ET L'INTERPRÉTATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	
La prise d'information se fait tout au long de chaque étape.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'observation est le moyen privilégié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme de formation de l'école québécoise, p.52
La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant recueille des données sur le développement des six compétences en <ul style="list-style-type: none"> ▶ laissant des traces sur les réalisations des enfants. ▶ invitant les enfants à s'exprimer ou à s'autoévaluer lors de certaines activités de réalisations. ▶ observant les enfants lors des activités dirigées, des jeux libres pour recueillir de l'information sur le processus et sur les réalisations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
L'interprétation des données repose sur des critères.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant interprète les données recueillies en fonction des critères d'évaluation de chaque compétence. ▶ L'interprétation des données se fait à partir des observations et des attentes prévues à la fin de l'éducation préscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶

LE JUGEMENT

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
Les 6 compétences de l'éducation préscolaire sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	<ul style="list-style-type: none">▶ Aux bulletins 1 et 2, l'enseignante pose un jugement sur l'état du développement des compétences en se référant à tous les critères d'évaluation de ces compétences et des connaissances qui y sont reliés.▶ Au bulletin 3, l'enseignante pose un jugement sur le niveau de développement atteint en référence aux attentes de la fin d'année.	▶
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants et de l'équipe-école.	<ul style="list-style-type: none">▶ L'enseignant et d'autres intervenants de l'école se concertent sur la situation de certains enfants.	▶

LA DÉCISION-ACTION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
<p>En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir le développement des compétences de chaque enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant ajuste ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des enfants. ▶ Il actualise les moyens définis dans le plan d'intervention ▶ L'équipe-école prévoit les organisations pédagogiques qui répondent aux besoins des enfants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Groupe de soutien ▶ Regroupement pour réaliser des projets selon les centres d'intérêts des élèves ; ▶ Groupe multi âge ; ▶ Regroupement d'élèves avec un même enseignant durant les deux années du préscolaire ▶ Décloisonnement (atelier de travail, etc.) 	<p>▶</p>
<p>À la fin de l'année, des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant détermine les besoins de chaque enfant en vue de la poursuite des apprentissages en s'appuyant sur des informations qui soient le plus complètes possible sur sa situation, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'état de ses apprentissages (bulletin, exemples de travaux) ; ▶ Les services reçus ou à recevoir ▶ Toute autre information pertinente (motivation, intérêt, etc.), notamment celle recueillie dans le cadre de la démarche du plan d'intervention. ▶ L'enseignant consulte au besoin ses collègues et les intervenants concernés pour compléter les informations. ▶ L'équipe d'enseignant du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire se donne un modèle pour se transmettre l'information en fin d'année pour assurer une transition de qualité. ▶ La décision sur le cheminement (classement) est prise en tenant compte des décisions relatives au passage et des besoins de l'enfant. ▶ La direction de l'école transmet à tous les intervenants concernés les informations recueillies au moment de la 	<p>▶</p>

	détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages.	
--	---	--

LA COMMUNICATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
En cours d'année, les moyens de communication, incluant le bulletin, sont variés et utilisés régulièrement par les enseignants.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Au moins deux rencontres de parents sont organisées durant chaque année scolaire, pour communiquer les informations du bulletin. ▶ La 1^{re} communication écrite se fait au plus tard le 15 octobre. ▶ L'équipe-école utilise différents moyens tels que l'agenda, les appels téléphoniques, feuilles de suivi mensuel, etc. pour communiquer avec les parents. 	
Les enseignants déterminent la forme et le contenu de la 1 ^{re} communication écrite ainsi que le moment où elle sera transmise aux parents.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce document est transmis aux parents. ▶ La 1^{re} communication écrite sous la forme d'un bilan des habiletés à développer. ▶ En 2016-2017, les enseignants utilisent un modèle maison approuvé par la direction. 	
En cours d'année, chaque compétence fait l'objet d'une évaluation à au moins une étape soit à l'étape 1 ou à l'étape 2.	<p>L'enseignant détermine la ou les compétences évaluées à chaque étape.</p> <p>L'équipe se donne une compréhension commune de la légende utilisée dans le bulletin en cours d'année</p> <p>Un commentaire sera fait sur les forces et les points à améliorer de l'enfant.</p>	
Dans les bulletins au préscolaire, le résultat des compétences est exprimé par une cote (A, B, C, D).		
Le dernier bulletin fait état des forces et des points à améliorer de l'enfant, en plus du niveau de développement des compétences atteint.	Une copie du dernier bulletin demeure dans le dossier de l'enfant.	
Le 3 ^e bulletin rend compte de la décision prise quant à la poursuite des		

apprentissages de l'élève.		
----------------------------	--	--

LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
La qualité de la langue parlée est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école.	➤ Les enseignants sensibilisent les élèves à l'importance de la qualité de la langue parlée à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée.	➤
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.	➤ L'équipe-école s'entend pour conscientiser les élèves à une communication orale appropriée. ➤ Tous les élèves doivent, à l'occasion de situations d'apprentissage et d'évaluation, tenir compte de la qualité de la langue parlée.	➤

Normes et modalités relatives à l'évaluation des apprentissages des élèves du primaire

LA PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école et l'enseignant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant établit une planification globale des situations d'apprentissage et d'évaluation en fonction d'un référentiel élaboré à partir du Programme de formation, de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation. Cette planification comporte, entre autres, les principales compétences, critères d'évaluation et connaissances ciblés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
<p>La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La planification de l'évaluation de l'enseignant prend en considération les compétences et les connaissances du Programme de formation, les domaines généraux de formation, les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle. ▶ L'enseignant détermine les compétences et les critères d'évaluation qui seront priorisés durant chacune des étapes. ▶ L'équipe-école se donne une compréhension commune des critères d'évaluation (notamment en précisant des manifestations observables), des attentes de fin de cycle pour les compétences et elle en tient compte dans la planification. ▶ Les situations d'apprentissage et d'évaluation respectent les trois temps de la démarche pédagogique, soit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La préparation ; ✓ La réalisation ; ✓ L'intégration et le réinvestissement des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
<p>La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'apprentissage/enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cours de cycle, l'enseignant s'assure de proposer des situations d'apprentissage et d'évaluation aux élèves qui favorisent le développement des compétences et l'acquisition des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
<p>La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations et modifications concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶

<p>Les enseignants déterminent les principales évaluations prévues au cours de l'année et déterminent pour chacune la période où elle aura lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none">▶ Les éléments sont consignés dans un document annexé aux normes et modalités de l'école.▶ Ce document est transmis aux parents en début d'année.▶ Si des modifications majeures y sont apportées, les parents en seront informés.▶ Pour le préscolaire, le document remis aux parents prend la forme d'une liste d'habiletés à développer par étape. L'enseignant s'appuie sur des observations réalisées lors des activités et jeux réalisés avec les enfants tout au long de l'année scolaire.	
--	--	--

LA PRISE D'INFORMATION ET L'INTERPRÉTATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	
<p>La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre l'enseignant, l'élève et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes, en nombre suffisant échelonnées dans le temps. ▶ En cours d'apprentissage, l'élève, à l'occasion, est associé à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. ▶ L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). ▶ Les enseignants en concertation avec l'orthopédagogue et les éducateurs spécialisés discutent de la progression des élèves et des suivis à faire. ▶ Pour certains élèves dont la situation est particulière, la prise d'information et l'interprétation des données relèvent d'une équipe multidisciplinaire composée d'enseignants et de professionnels des services complémentaires. 	<p>▶</p>
<p>La prise d'information se fait en cours d'apprentissage et, en fin d'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves. ▶ L'enseignant élabore ou choisit au moins une situation d'évaluation de fin d'année. 	<p>▶</p>
<p>La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant recourt à des moyens informels (observations, questions, etc.) pour recueillir des données. ▶ L'enseignant recourt à des moyens formels (des grilles d'évaluation, des listes de vérification, l'analyse de productions d'élèves, etc.) pour recueillir et consigner des données. ▶ L'enseignant note, s'il y a lieu, le soutien particulier apporté durant la réalisation de la tâche. ▶ L'enseignant adapte ses moyens de prise d'information pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. 	<p>▶</p>
<p>L'interprétation des données est critériée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant utilise des outils d'évaluation (grille d'appréciation, fiche d'autoévaluation, etc.) conçus en fonction des critères d'évaluation des cadres. ▶ Les enseignants adoptent une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation des cadres, notamment en précisant des indices observables. 	<p>▶</p>

- | | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">▶ L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences) dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation.▶ Les intervenants, en concertation, décident des adaptations aux critères d'évaluation afin de répondre aux besoins des élèves ayant un plan d'intervention.▶ Les intervenants, en concertation, décident des besoins en modification aux critères d'évaluation afin de répondre aux besoins des élèves ayant un plan d'intervention.▶ Un conseiller pédagogique de la commission scolaire, en concertation, valide les besoins en modification et donne l'autorisation de procéder. | |
|--|--|--|

LE JUGEMENT

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui est, au besoin, partagée avec d'autres intervenants et de l'équipe-école.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
Les compétences disciplinaires et transversales et les connaissances sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'équipe-école discute de sa compréhension des critères d'évaluation, des attentes de fin de cycle de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶
Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprétées à l'aide d'instruments formels. ▶ L'équipe-école adopte une compréhension commune de la pertinence et de la suffisance des données nécessaires en lien avec les critères d'évaluation pour porter un jugement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶

LA DÉCISION-ACTION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
<p>En cours de cycle, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les intervenants proposent un ensemble d'actions de régulation à exploiter dans la classe et à l'intérieur du cycle (stratégies d'intervention, regroupements ponctuels, accompagnement de l'orthopédagogue, etc.). ▶ L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves. ▶ Les intervenants organisent, au besoin, et si possible, des activités de régulation décloisonnées (ateliers, groupes de besoins, groupes d'enrichissement, etc.) pour tenir compte de la situation de tous les élèves. ▶ L'équipe-école intègre, graduellement, le modèle de réponse à l'intervention (RAI). 	<p>▶</p>
<p>L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens pour les relever. 	<p>▶</p>
<p>Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'enseignant dresse un portrait de ses élèves et les insère au dossier de l'élève ▶ L'enseignant fait une lecture des dossiers de tous ses élèves en début d'année scolaire. ▶ À la fin du cycle, les enseignants et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages au cycle suivant. ▶ L'équipe-école échange pour assurer le suivi des apprentissages de l'élève entre les cycles. 	<p>▶</p>
<p>L'élève doit obtenir un résultat final de 60% pour réussir un cours.</p>		
<p>L'élève qui est absent à une épreuve verra sa situation analysée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les règles de passation des épreuves sont les mêmes que celles du ministère. Dans le cas où l'élève ne se présente pas à une évaluation, et ce sans (billet médical, convocation 	<p>▶</p>

	<p>au tribunal, décès d'un parent proche, participation à une compétition d'envergure), après analyse, la note 0% pourrait lui être attribuée.</p>	
<p>L'élève qui s'absente à répétition lors d'épreuves.</p>	<p>► Les règles de passation des épreuves sont les mêmes que celles du ministère. Dans le cas où l'élève ne se présente pas, à répétition, sans raison valable (billet médical, convocation au tribunal, décès d'un parent proche, participation à une compétition d'envergure): il aura 0%.</p>	<p>►</p>
<p>L'élève qui ne remet pas son travail à la date prévue verra sa situation analysée.</p>	<p>► Après analyse, la note 0% pourrait lui être attribuée</p>	<p>►</p>
<p>Les règles de passage d'une année à l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ► Les règles de passation de la commission scolaire sont appliquées pour le passage de la 6^e année vers le 1^{re} secondaire ► La passation d'une année à l'autre au primaire se fait lorsque l'élève obtient la note de passage dans toutes ses matières. ► L'élève qui n'est pas en réussite en français et/ou en mathématique verra son dossier analysé, en concertation, par les intervenants et la direction. Toutefois, l'élève doit avoir au moins une matière de base sur deux parmi le français et les mathématiques pour avoir la possibilité d'être promu au niveau supérieur. 	<p>►</p>

LA COMMUNICATION

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
<p>Les moyens de communication, incluant le bulletin, sont utilisés en cours de cycle par les enseignants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Au moins deux rencontres de parents sont organisées durant chaque année scolaire, pour communiquer les informations du bulletin. ▶ La 1^{re} communication écrite se fait au plus tard le 15 octobre. ▶ L'équipe-école utilise différents moyens tels que l'agenda, les appels téléphoniques, feuilles de suivi mensuel, etc. pour communiquer avec les parents. 	
<p>Les enseignants déterminent la forme et le contenu de la 1^{re} communication écrite ainsi que le moment où elle sera transmise aux parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ce document est transmis aux parents. ▶ La 1^{re} communication écrite se fait, au primaire, pour les matières suivantes : français et mathématiques et contient aussi des commentaires sur l'adaptation et le comportement de l'élève. Les spécialistes communiquent sur leur matière pour tous les élèves. ▶ En 2016-2017, les enseignants utilisent un modèle maison approuvé par la direction. 	
<p>Des commentaires sont portés sur au moins 2 des 4 compétences suivantes aux étapes 1 ou 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercer son jugement critique - Organiser son travail - Savoir communiquer - Travailler en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les enseignants ciblent les compétences. ▶ En 2016-2017, au primaire, sur la compétence, tous les titulaires portent des commentaires sur « organiser son travail » lors du 3^e bulletin. ▶ En 2016-2017, au 1^{er} cycle, l'enseignant porte des commentaires sur la compétence « savoir communiquer » lors du 3^e bulletin. ▶ En 2016-2017, au 2^e cycle, l'enseignant porte des commentaires sur la compétence « travailler en équipe » lors du 3^e bulletin. ▶ En 2016-2017, au 3^e cycle, l'enseignant porte des commentaires sur la compétence « exercer son jugement critique » lors du 3^e bulletin. 	
<p>Dans les bulletins au préscolaire, le résultat des compétences est exprimé</p>		

par une cote (A, B, C, D).		
Dans les bulletins au primaire et au secondaire, le résultat disciplinaire est exprimé par une note.		
Les résultats des élèves du primaire qui suivent le programme CAPS pour la déficience sont exprimés par une cote (A, B, C, D).		
Le 3 ^e bulletin rend compte de la décision prise quant à la poursuite des apprentissages de l'élève.		

LA QUALITÉ DE LA LANGUE

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation	Référence
La qualité de la langue parlée et écrite est reconnue dans toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation des élèves de l'école.	➤ Les enseignants sensibilisent aux élèves l'importance de la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée.	➤
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et par les élèves.	➤ L'équipe-école s'entend pour conscientiser les élèves à une communication orale et écrite appropriée. ➤ Tous les élèves doivent, à l'occasion de situations d'apprentissage et d'évaluation, tenir compte de la qualité de la langue parlée et écrite.	➤

ANNEXES

RÉSUMÉS DES NORMES ET MODALITÉS DES ÉVALUATIONS REMIS AUX PARENTS POUR CHAQUE NIVEAU / MATIÈRE

(à titre informatif seulement pour les membres du conseil d'établissement)

**Classe du préscolaire
(à compter de 2017-2018)**

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS AU PRÉSCOLAIRE

Dates de remise des bulletins et de la première communication				
Étapes	1^{re} communication	1	2	3
Dates	14 octobre	16 novembre	8 mars	Avant le 10 juillet

MOMENTS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Préscolaire			
Les compétences	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	√	√	√
Développer sa personnalité	√	√	√
Enter en relation avec les autres	√	√	√
Communiquer oralement	√	√	√
Se familiariser avec son environnement	√	√	√
Mener à terme des projets et des activités	√	√	√

Pour 2016-2017, sous forme de bilan des habiletés à développer uniquement.



Classe : 1^{ère} année	
Principales évaluations	
Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.).
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en raisonnement mathématique. Au cours des étapes 2 et 3, la résolution de situations problèmes mathématiques sera aussi évaluée. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.).
Arts plastiques	En cours d'année, les élèves seront évalués sur leur habileté à réaliser des créations plastiques personnelles et/ou médiatiques. Au cours des étapes 2 et 3, leur capacité à apprécier d'œuvres sera aussi évaluée.
Éthique et culture religieuse	Au cours des étapes 1 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à réfléchir sur des questions éthiques et la pratique du dialogue. Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués sur leur capacité à comprendre un phénomène religieux et à pratiquer le dialogue.
Anglais	Au cours de chacune des étapes, les élèves seront évalués de façon continue. L'évaluation portera principalement sur deux compétences, c'est-à-dire « Mobiliser sa compréhension de textes entendus » (60% de la note) ainsi que « Communiquer oralement en anglais » (40% de la note). L'évaluation de ces deux compétences est basée surtout sur la démonstration que l'élève peut faire de sa compréhension des comptines, chansons et histoires, sur l'utilisation d'expressions apprises et sur sa participation aux activités se déroulant en anglais langue seconde.
Musique	Durant les étapes 1,2 et 3, les élèves sont évalués pour les 2 compétences : 1 Inventer et interpréter des vocales ou instrumentales. 2 Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. La partie INVENTER de la première compétence est plus importante pendant les étapes 2 (travail personnel) et 3 (travail en équipes). Les instruments de musique les plus utilisés sont : les percussions diverses. L'étape 1 sert surtout à l'apprentissage des instruments.
Éducation physique	En cours d'étape, les élèves seront évalués par différents moyens (observations, tâches individuelles et collectives). À la fin de chaque étape, une note sur 100 sera attribuée.



Classe : 2^e année	
Principales évaluations	
Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.).
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en raisonnement mathématique. Au cours des étapes 2 et 3, la résolution de situations problèmes mathématiques sera aussi évaluée. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.).
Arts plastiques	En cours d'année, les élèves seront évalués sur leur habileté à réaliser des créations plastiques personnelles et/ou médiatiques. Au cours des étapes 2 et 3, leur capacité à apprécier d'œuvres sera aussi évaluée.
Éthique et culture religieuse	Au cours des étapes 1 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à réfléchir sur des questions éthiques et la pratique du dialogue. Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués sur leur capacité à comprendre un phénomène religieux et à pratiquer le dialogue.
Anglais	Au cours de chacune des étapes, les élèves seront évalués de façon continue. L'évaluation portera principalement sur deux compétences, c'est-à-dire «Mobiliser sa compréhension de textes entendus» (60% de la note) ainsi que «Communiquer oralement en anglais» (40% de la note). L'évaluation de ces deux compétences est basée surtout sur la démonstration que l'élève peut faire de sa compréhension des comptines, chansons et histoires, sur l'utilisation d'expressions apprises et sur sa participation aux activités se déroulant en anglais langue seconde.
Musique	Durant les étapes 1,2 et 3, les élèves sont évalués pour les 2 compétences : 1 Inventer et interpréter des vocales ou instrumentales. 2 Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. La partie INVENTER de la première compétence est plus importante pendant les étapes 2 (travail personnel) et 3 (travail en équipes). Les instruments de musique les plus utilisés sont : les percussions diverses. L'étape 1 sert surtout à l'apprentissage des instruments.
Éducation physique	En cours d'étape, les élèves seront évalués par différents moyens (observations, tâches individuelles et collectives). À la fin de chaque étape, une note sur 100 sera attribuée.

Classe : 3^e année	
Principales évaluations	
Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.).
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en raisonnement mathématique. Au cours des étapes 2 et 3, la résolution de situations problèmes sera évaluée. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées.
Science et technologie	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur la proposition des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique, sur leur capacité de mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie ainsi que sur la communication à l'aide des langages utilisés en science et technologie.
Univers social	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leur capacité à lire l'organisation d'une société sur son territoire, sur leur capacité à interpréter le changement dans une société et sur son territoire et sur leur ouverture à la diversité des sociétés et de leur territoire.
Art plastique	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leur habileté à réaliser des créations plastiques personnelles et médiatiques. Ils seront également évalués, à la 2 ^e et 3 ^e étape sur leur capacité d'apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.
Éthique et culture religieuse	Au cours des étapes 1 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à réfléchir sur des questions éthiques et la pratique du dialogue. Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à manifester une compréhension du phénomène religieux et la pratique du dialogue.
Anglais	Au cours de chacune des étapes, les élèves seront évalués de façon continue. La compétence « <i>Interagir oralement en anglais</i> » sera évaluée lors des trois étapes. La compétence « <i>Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus</i> » sera évaluée à l'étape 1 ainsi qu'à l'étape 3. Pour la dernière compétence, « <i>Écrire des textes</i> », elle sera évaluée à l'étape 2 ainsi qu'à l'étape 3. L'étude de vocabulaire, d'expressions et de règles de grammaire fera l'objet d'évaluation sous forme de réinvestissement lors des tâches touchant les trois compétences.
Musique	Durant les étapes 1,2 et 3 les élèves sont évalués pour les 2 compétences : 1 Inventer et interpréter des vocales ou instrumentales. 2 Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. La partie INVENTER de la première compétence est plus importante pendant les étapes 2 (travail personnel) et 3 (travail en équipes). Les instruments de musique les plus utilisés sont : flûte à bec et percussions diverses. L'étape 1 sert surtout à l'apprentissage des instruments.
Éducation physique	En cours d'étape, les élèves seront évalués par différents moyens (observations, tâches individuelles et collectives). À la fin de chaque étape, une note sur 100 sera attribuée.

Classe : 4^e année**Principales évaluations**

Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, etc.). Une épreuve obligatoire du Ministère, en lecture et en écriture, sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en raisonnement mathématique. Au cours des étapes 2 et 3, la résolution de situations problèmes sera évaluée. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées.
Science et technologie	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur la proposition des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique, sur leur capacité de mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie ainsi que sur la communication à l'aide des langages utilisés en science et technologie.
Univers social	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leur capacité à lire l'organisation d'une société sur son territoire, sur leur capacité à interpréter le changement dans une société et sur son territoire et sur leur ouverture à la diversité des sociétés et de leur territoire.
Art plastique	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leur habileté à réaliser des créations plastiques personnelles et médiatiques. Ils seront également évalués, à la 2 ^e et 3 ^e étape sur leur capacité d'apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.
Éthique et culture religieuse	Au cours des étapes 1 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à réfléchir sur des questions éthiques et la pratique du dialogue. Au cours des étapes 2 et 3, les élèves seront évalués sur leur habileté à manifester une compréhension du phénomène religieux et la pratique du dialogue.
Anglais	Au cours de chacune des étapes, les élèves seront évalués de façon continue. La compétence « <i>Interagir oralement en anglais</i> » sera évaluée lors des trois étapes. La compétence « <i>Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus</i> » sera évaluée à l'étape 1 ainsi qu'à l'étape 3. Pour la dernière compétence, « <i>Écrire des textes</i> », elle sera évaluée à l'étape 2 ainsi qu'à l'étape 3. L'étude de vocabulaire, d'expressions et de règles de grammaire fera l'objet d'évaluation sous forme de réinvestissement lors des tâches touchant les trois compétences.
Musique	Durant les étapes 1,2 et 3 les élèves sont évalués pour les 2 compétences : 1 Inventer et interpréter des vocales ou instrumentales. 2 Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. La partie INVENTER de la première compétence est plus importante pendant les étapes 2 (travail personnel) et 3 (travail en équipes). Les instruments de musique les plus utilisés sont : flûte à bec et percussions diverses. L'étape 1 sert surtout à l'apprentissage des instruments.

Éducation physique	En cours d'étape, les élèves seront évalués par différents moyens (observations, tâches individuelles et collectives). À la fin de chaque étape, une note sur 100 sera attribuée.
---------------------------	---

Classe : 5^e année	
Principales évaluations	
Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, situations d'écriture, etc.).
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et en raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées.
Science et technologie	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leurs propositions d'explications ou leurs solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. Ils seront aussi évalués sur leur mise à profit des objets et procédés de la science et de la technologie. Ils auront aussi à valider leur communication à l'aide du vocabulaire et des langages utilisés en science et technologie.
Univers social	Au cours de chaque étape et selon la matière étudiée en classe, les élèves pourront être évalués sur les 3 compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> 1- Lire l'organisation d'une société sur son territoire ; 2- Interpréter le changement d'une société sur son territoire ; 3- S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.
Art plastique	Au cours de l'année, les élèves seront évalués au moyen de travaux réalisés en classe et mettront à profit plusieurs techniques différentes. À la 1 ^{ère} et à la 3 ^e étape, ils auront à réaliser des créations plastiques personnelles ou médiatiques. Aux 2 ^e et 3 ^e étapes, ils auront à donner leur appréciation des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, des leurs créations ou de celles de leurs camarades.
Éthique et culture religieuse	Au cours de chaque étape, les élèves auront à intérioriser ou à pratiquer le dialogue lors des échanges sur différents points reliés la matière vue en classe. À la 1 ^{ère} et 3 ^e étape, ils auront à réfléchir sur des questions éthiques. Ils devront démontrer leur compréhension du phénomène religieux aux 2 ^e et 3 ^e étapes.

Classe : 6^e année

Principales évaluations

Français langue d'enseignement	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours des étapes 2 et 3, la communication orale sera aussi évaluée. De plus, de façon générale, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, dictées, situations d'écriture, etc.). Une épreuve obligatoire du Ministère, en lecture et en écriture, sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.
Mathématique	Au cours de chaque étape, les élèves seront évalués en résolution de situations problèmes et en raisonnement mathématique. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises en mathématique seront évaluées. Une épreuve obligatoire du Ministère sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 20 % du résultat final.
Science et technologie	Au cours de l'année, les élèves seront évalués sur leurs propositions d'explications ou leurs solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. Ils seront aussi évalués sur leur mise à profit des objets et procédés de la science et de la technologie. Ils auront aussi à valider leur communication à l'aide du vocabulaire et des langages utilisés en science et technologie.
Univers social	Au cours de chaque étape et selon la matière étudiée en classe, les élèves pourront être évalués sur les 3 compétences suivantes : 1- Lire l'organisation d'une société sur son territoire ; 2- Interpréter le changement d'une société sur son territoire ; 3- S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire.
Art plastique	Au cours de l'année, les élèves seront évalués au moyen de travaux réalisés en classe et mettront à profit plusieurs techniques différentes. À la 1 ^{ère} et à la 3 ^e étape, ils auront à réaliser des créations plastiques personnelles ou médiatiques. Aux 2 ^e et 3 ^e étapes, ils auront à donner leur appréciation des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, de leurs créations ou de celles de leurs camarades.
Éthique et culture religieuse	Au cours de chaque étape, les élèves auront à intérioriser ou à pratiquer le dialogue lors des échanges sur différents points reliés la matière vue en classe. À la 1 ^{ère} et 3 ^e étape, ils auront à réfléchir sur des questions éthiques. Ils devront démontrer leur compréhension du phénomène religieux aux 2 ^e et 3 ^e étapes.